

# AUX ABONNÉS

## AVIS DE PAIDATES !

### PRIMES

MM. les abonnés à la *Gazette des Campagnes*, qui paieront leur abonnement d'ici à un mois, comme tous ceux qui ont déjà payé leur abonnement jusqu'à la date d'avril 1870, auront droit au *tirage au sort* (loterie) d'une certaine quantité de minots d'avoine de Norvège, par lot d'un quart de minot; (telle quantité d'avoine sera fixée suivant le nombre d'abonnés, qui auront alors payé). Il y aura aussi plusieurs minots de patates connues sous le nom de *Early Rose*. Deux minots de ces patates achetées le printemps dernier aux Etats-Unis, par le propriétaire de la *Gazette des Campagnes*, ont coûté vingt-quatre piastres en argent canadien.

Le tirage se fera, sous la direction de MM. les Officiers de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska.

Le Numéro du tirage devra correspondre au numéro placé sur le *reçu* de chaque abonné payant.

Les nouveaux abonnés qui paieront d'avance, auront également droit au *tirage*.

On peut s'abonner à dater du 1er avril et 1er juillet dernier, ou du 1er octobre prochain.

Nous ne pouvons adopter le système de primes, tel que l'année dernière, car malgré toutes les précautions prises de notre part, un grand nombre de primes ont été égarées. Quoique nous ayons répondu à plus de 250 reclames, un grand nombre d'abonnés se sont plaint de n'avoir pas reçu leur prime, même après un deuxième envoi.

FIRMIN H. PROULX,  
Ed. G. des C.

**LISTE DES LETTRES NON RECLAMÉES**  
AU BUREAU DE POSTE DE  
STE. ANNE DE LA POCATIERE

Anctil, Norbert	Aubut, Nicolas
Caron, Louis	Caron, Gonzague
Dubé, Alexandre	Dubé, Claire
Dumont, Henri (2)	Guérette, Alexandre
Gagnon, Pierre	Gagnon, Joseph
Gonthin, Bruno	Hudon, Jean
Lagacé, Louis	Lizotte, Baptiste
Ouellet, Joseph	Potvin, Xavier (2)
Pasquet, Elmire	Pelletier, Sifroy
Pelletier, Joseph	Rouleau, Eloi
Ricard, Joseph	Soucy, Vilmer
Thiboutot, Lucie	

24 septembre 1869. J. DIONNE, M. P.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent AVIS PUBLIC qu'ils sont maintenant près à recevoir des Soumissions pour cinq autres Sections de la ligne.

LE CONTRAT No. 8 sera dans la Province de Québec, et s'étendra à partir de l'extrémité Est du Contrat No. 5 à Rimouski jusqu'à un point près de la Rivière Métis formant environ 203 milles de longueur.

LE CONTRAT No. 9 sera dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étendra à partir de l'extrémité Est du Contrat No. 6 vers la Ville de Bathurst, formant environ 203 de longueur.

LE CONTRAT No. 10 sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'étendra à partir du centre du Chemin de l'Île Champlain, près de la Cour à Newcastle, courant vers Bathurst et formant environ 203 miles de longueur.

LE CONTRAT No. 11 sera dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étendra depuis l'extrémité Est du chemin de fer "Eastern Extension" jusqu'à l'extrémité Ouest de la section No. 4, (y compris le pont sur la Rivière Missiquash, excepté la culée du côté ouest) formant environ 33 milles de longueur.

LE CONTRAT N. 12 sera dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étendra à l'extrémité Est du Contrat No. 7, au Lac Folly jusqu'à une jonction avec le Chemin de Fer actuellement existant à Truro, formant environ 241 milles de longueur.

Les Contrats Nos. 8, 9 et 10 devront être complètement parachevés avant le 1er Juillet 1871.

Le Contrat No. 11 devra être complètement parachevé le 1er Juillet 1870.

Cette partie du Contrat No. 12, à l'Est de la Rivière Folly, jusqu'à Truro devra être parachevée et prête pour la pose de la voie, le 1er jour d'Octobre 1870; de la Rivière Folly à un point vis-à-vis les Forges de Londonderry (Londonderry Iron Works) le 1er Janvier, 1871, et le reste du Contrat le 1er Juillet, 1871.

Les plans et profils avec le devis et les conditions du Contrat seront exhibés aux Bureaux des Commissaires, à Ottawa, Rimouski, Dalhousie, St. Jean, Halifax, Toronto et Québec, le et après le 13 Septembre prochain, et des soumissions scellées adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., le 18 Octobre 1869.

Des cautions pour l'exécution du Contrat devront signer la soumission.

A. WALSH,  
ED. B. CHANDLER,

C. J. BRYDGES, Commissaires.

A. W. McLELAN,

Bureau des Commissaires,

Ottawa, 3 Août 1869.

## CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

### Division Rivière-du-Loup

STATIONS	Tous les jours		Train Mixte	
	Matin	Malin	Aller	Retour
Pointe-Lévy	9:00	8:05	12:30	4:00
Hudlow				
Chandlere Curve	9:23	8:30	1:05	3:25
St. Jean Chrysostome	9:33	8:21	1:25	3:15
St. Henri	9:45	8:05	1:45	2:55
St. Charles	10:10	7:45	2:20	2:43
St. Michel	10:25	7:30	2:30	2:00
St. Valier	10:35	7:20	3:00	1:45
St. François	10:48	7:07	3:20	1:25
St. Pierre	10:55	6:58	3:32	1:10
St. Thomas	11:15	6:45	3:55	12:50
Cap St. Ignace	11:35	6:25	4:20	12:25
L'Aile à Gile	11:43	6:15	4:30	12:10
L'Islet	11:55	6:03	4:45	11:55
Trois-Saumons	12:10	5:50	5:00	11:30
St. Jean Port-Joli	12:30	5:45	5:10	11:20
Elgin Road	12:40	5:20	5:45	10:40
St. Roch	12:50	5:10	6:05	10:25
Ste. Anne	1:15	4:50	6:40	9:55
Rivière-Ouelle	1:27	4:35	7:05	9:30
St. Denis	1:48	4:20	7:25	9:05
St. Paschal	1:59	4:10	7:55	8:45
St. Hélène	2:10	3:52	8:25	8:20
St. André	2:18	3:42	8:35	8:05
St. Alexandre	2:28	3:35	8:55	7:00
Lake Road	2:43	3:20	9:20	7:25
Riv.-du-Loup	3:00	3:20	9:45	7:00

## QUELQUES AVIS

LES personnes qui désirer se procurer à un prix minime, la Machine breveté pour égrainer le Blé d'Inde, inventé par J. B. PARANT, voudront bien s'adresser à MM. HARDY & LORTIE, Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, seuls dépositaires et Agents à Québec.

9 septembre 1869.

J. B. C. HEBERT  
NOTAIRE

Le Soussigné a transporté sa résidence et son étude, en la maison précédemment occupée par le Notaire Ant. A. Parent au No. 21, rue St. Joseph, Haute-Ville, Québec, le 1er juillet 1869.

J. B. C. HEBERT, Notaire.

7 mai 1869.

## GRAMMAIRE GOSELIN

Une nouvelle édition de cette Grammaire, recommandée par le Conseil de l'Instruction publique, et en usage dans les différents séminaires et collèges de la Province de Québec, vient d'être imprimée à l'atelier de la *Gazette des Campagnes*, et est actuellement en vente soit par 100 exemplaires ou à la douzaine.

S'adresser au soussigné, à Ste. Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska.

F. H. PROULX.

G. AMYOT, AVOCAT, ayant son Bureau au No. 6, Rue St. Louis, Haute-Ville, Québec, (bâtisse des Francs-Maçons) et dans les Cours de Montmagny et de Beauvois.